



AVIS PUBLIC

Avis public est, par le présent donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 13 septembre 2021, à 20 h, le règlement 2021-450 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant l'ajout de l'usage « hébergement intégré à un équipement récréotouristique » à la zone 040-A.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement 2021-450 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 5 octobre 2021

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Antoine Audet".

Antoine Audet

Directeur général et greffier

(Publication et publication dans *Le Hublot*, le 8 octobre 2021 et sur le site internet de la Ville, le 6 octobre 2021)